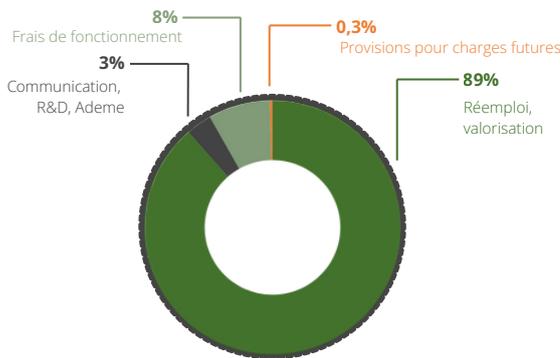


## EDITO

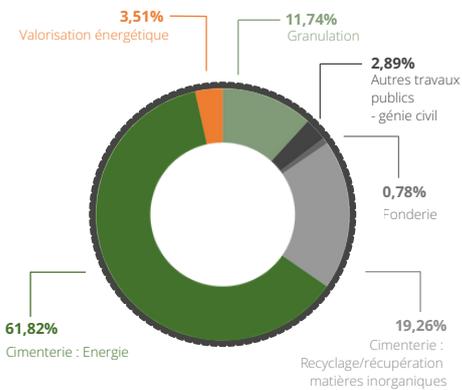
### CHIFFRES CLÉS 2024

Répartition de l' Eco-contribution 2024  
1,50€ / pneu VL

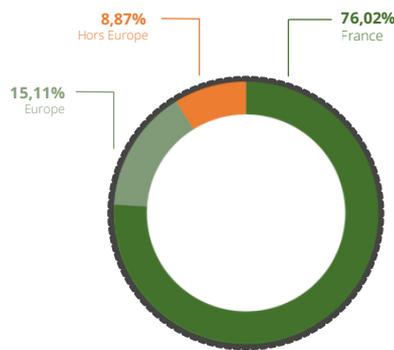


### Que deviennent les pneus ?

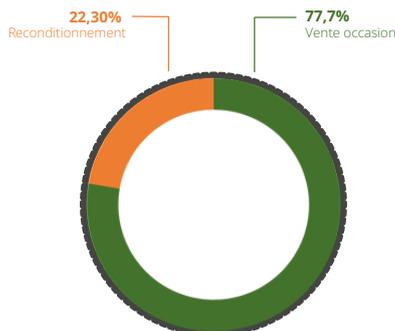
Valorisation des pneus usagés non réutilisables



Destination des pneus usagés



Réutilisation des pneus usagés



### TYVAL souffle sa 1ère bougie



Laurent Houvenaghel, Directeur Général

Quelle année ! La mise en place d'un Eco-Organisme et de ses obligations est un véritable challenge.

Une équipe 100% dédiée au pneu a été mise en place, une gouvernance spécifique incluant un censeur d'Etat, avec un Conseil d'Administration ad hoc et un comité des parties prenantes, de nombreuses études ont été réalisées pour la DGPR, les DROM COM à gérer, etc... De bien nombreux sujets qui dépassent l'opérationnel et l'alimentation du réemploi ! Néanmoins le challenge a été relevé, avec l'équilibre économique malgré un taux de collecte supérieur à 100%.

La collaboration avec nos confrères Aliapur et FRP est à souligner, nous avons créé un organisme coordonnateur qui pilote de façon efficace nos actions.

2024 était une année de mise en place, 2025 sera riche en évènements comme vous pourrez le lire à la fin de ce rapport, avec une ambition très forte sur le ré emploi.

Longue vie à TYVAL, en route vers une économie de plus en plus circulaire dans le pneu !

# Activité 2024

## Comité Coordonnateur pour la Collecte des Pneumatiques



Dés lors que plusieurs éco-organismes sont agréés dans une filière, la loi impose la création d'un organisme coordonnateur. Aliapur, FRP, et TYVAL, ont ainsi créé une association loi 1901, qui est passée par une démarche d'agrément auprès de la DGPR : le 2 décembre 2024, le CCCP a été agréé officiellement.

Cela démontre qu'une collaboration saine entre éco-organismes est possible : la gestion des DROM COM, la collecte auprès des collectivités, les différentes études, l'équilibrage économique de la filière, font partie des livrables de notre association.

## Une nouvelle piste vers le réemploi

Le rechapage est un procédé industriel qui a plus d'un demi siècle et qui est toujours très utilisé dans le pneu pour les poids lourds ou l'aviation. Une PME française, Blackstar, a décidé de redonner vie au pneu reconconditionné des véhicules de tourisme. Cette initiative ambitieuse fait l'objet d'un support de TYVAL qui voit dans ce projet la réindustrialisation de la France par l'économie circulaire, tout en améliorant le taux de réemploi de la filière. En 2024, TYVAL aura apporté 400 000 pneus aux acteurs du rechapage.



## DROM COM

Dans la répartition des territoires d'Outre-mer du CCCP, TYVAL s'est vu attribuer Saint-Pierre-et-Miquelon. Ce territoire se situe au large du Canada et à quelques kilomètres de Terre Neuve. C'est un archipel de 7 îles dont deux sont habitées (St Pierre et Miquelon-Langlade). La population totale est inférieure à 6 000 habitants.



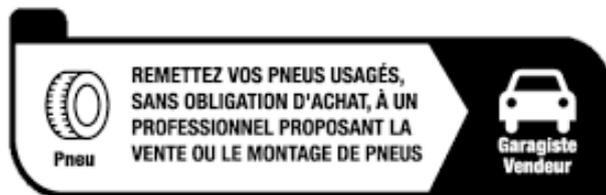
Le territoire a une particularité en ce qui concerne les pneumatiques usagés (comme un certain nombre d'autres déchets) : il n'y a pas d'exutoire sur le territoire et faute de mieux, depuis plus de 20 ans, les pneumatiques sont stockés aux abords des déchetteries municipales. L'année 2024 a permis à TYVAL de réaliser un état des lieux de la situation.

L'année 2025 sera dévolue à la mise en place du plan "One Shot" : les pneumatiques usagés seront très certainement ramenés en métropole en vue de leur traitement.

# Activité 2024

## Logo TRIMAN

Depuis janvier 2015, un nouveau logo a fait son apparition sur les produits et emballages : le "Triman". Cette signalétique, qui répond à une obligation réglementaire, informe le



<https://quefairedemesvieuxpneus.fr>

consommateur que le produit et son emballage ne doivent pas être jetés dans la poubelle des ordures ménagères. Après divers échanges avec les parties prenantes et la DGPR, il a été acté que pour le pneumatique le Triman doit être imprimé sur les factures émises lors de la vente ou du montage de pneumatiques neufs. A noter que la Commission Européenne a assigné la France devant la Cour de Justice de l'Union Européenne pour contester le Triman.

## 8 pour zéro : qu'est-ce que c'est ?

Depuis le 1er janvier 2024, chaque foyer a la possibilité de déposer jusqu'à 8 pneus par an chez l'un des 40 000 professionnels de l'automobile, sans obligation d'achat.

Les enseignes disposant d'une surface de vente dédiée supérieure à 250m<sup>2</sup> doivent les reprendre sans obligation d'achat, les surfaces plus petites ne sont pas contraintes de le faire sans achat d'un pneumatique neuf. Pour guider les automobilistes vers les solutions adaptées, la filière a créé un site internet : [quefairedemesvieuxpneus.fr](https://quefairedemesvieuxpneus.fr).



## Pneus d'ensilage : Une nouvelle obligation de reprise

Depuis plus de 20 ans, cette pratique qui consiste à utiliser les pneus usés pour tenir les bâches de protection du fourrage destiné au troupeau, est interdite. On estime à 800 000 tonnes, soit l'équivalent de 1 an et demi de mise sur la marché de pneus, le volume à enlever et traiter en France.



Bien que des désaccords persistent sur le financement entre les producteurs et les organisations agricoles, les 3 acteurs de la filière se sont engagés dès le début de leur agrément à assurer la reprise des pneus d'ensilage, et ont traités en 2024 plus de 11 000 tonnes.

# Finances 2024

## Premier exercice réussi

Éco-organisme à but non lucratif, TYVAL finance ses activités grâce aux éco-contributions de ses adhérents (manufacturiers, importateurs, distributeurs de pneus pour leurs marques propres).

Dernier né et petit poucet des éco-organismes de la filière pneumatiques, TYVAL s'engage pleinement avec ses confrères dans toutes les obligations de l'agrément, tant en métropole qu'en Outre-mer (via des équilibres géographiques ou financiers).

L'enjeu financier de cette première année était d'équilibrer nos comptes, dans un contexte d'incertitudes liées à la mise en œuvre de la REP et des nombreuses obligations ; TYVAL a réussi ce challenge pour ce premier exercice de démarrage, ce qui lui permet d'aborder sereinement l'avenir.

Au-delà de l'équilibre des comptes, notre objectif est d'offrir à nos adhérents et partenaires à la fois des services et des coûts optimaux, avec un focus sur le réemploi et le rechapage : grâce à nos gisements de pneus usagés, nous avons en particulier pu accompagner dans sa montée en puissance l'usine Blackstar et ses pneus rechapés Léonard au cours de l'année 2024.

## RESULTAT FINANCIER TYVAL

(en K€)	2024
<b>Contributions</b>	<b>7 240</b>
OPÉRATIONS	(6410)
Obligations de l'Agrément	
<i>Communication</i>	(72)
<i>R&amp;D</i>	(145)
<i>Autres (Ademe, assurance)</i>	(21)
<i>Sous-total Obligations</i>	(239)
Frais de fonctionnement	(568)
Provision pour charges futures	(24)
<b>Résultat net</b>	<b>(0)</b>

# Qu'est-ce qui nous attend en 2025 ?

## ECO-MODULATION

En 2025 entrera en vigueur une modulation de l'éco-contribution : un pneu vertueux fera l'objet d'un bonus, a contrario un pneu moins respectueux de l'environnement fera l'objet d'un malus. Les critères sont imposés par la DGPR et considèrent la présence de substances dangereuses et de matière recyclée dans le pneu. La grille de modulation proposée par TYVAL a été acceptée par la DGPR. L'avenir verra la mise en place d'autres critères et leur renforcement.



### Lancement d'un appel d'offres en juin 2025

L'année 2024 a permis de démarrer la construction d'un Appel d'Offres qui porte sur les opérations suivantes :

- Collecte et Tri
- Conditionnement des Pneumatiques

## Mise en place du programme d'autocontrôle

Les 3 éco-organismes, Aliapur, FRP et TYVAL ont formulé des procédures d'autocontrôle. Une coopération avec le bureau Veritas est en étude, pour une mise en place en 2026.

Les audits devront être réalisés au moins tous les deux ans.



## PYROLYSE



La pyrolyse est un procédé qui consiste à chauffer à haute température (600°C) et sans oxygène le caoutchouc des pneus usagés. On en extrait du noir de carbone recyclé (RCB) et du gaz / huile (TPO). Le RCB pourra alimenter entre autre l'industrie du caoutchouc et le TPO est un substitut au pétrole brut.

TYVAL soutient fortement tous les projets de pyrolyse pneus en France, afin de traiter nos déchets sur le territoire.

# Plan d'actions pour le réemploi des pneus usagés

TYVAL a développé puis déposé auprès de la DGPR un plan d'actions visant à augmenter le taux de pneus réemployés. Le pillage des bennes et le contexte économique faisant que les consommateurs retardent le changement de leurs pneus, challengent en effet très fortement les cibles du cahier des charges.



## 1 - S'assurer que tous les pneus réemployables ... sont réemployés

> Sensibilisation des détenteurs et des collecteurs : campagnes de communication, incitations ;

> Aide au tri : un Appel à Manifestation d'Interêt (AMI) sera lancé en 2025 afin d'aider le métier à se professionnaliser. Il sera établi en collaboration avec nos confrères Aliapur et FRP afin de mutualiser nos moyens financiers et la R&D.

## 2 - Mettre en place les conditions favorables au rechapage VL

> L'AMI doit permettre d'éviter que des pneus éligibles au rechapage partent en valorisation matière ou énergétique.

> Les pneus réchappés sont en compétition directe avec les pneus 1er prix, essentiellement asiatiques. Des actions de soutien doivent être étudiées pour mettre de l'équité dans ce marché.



## 3 - Etudier la réparabilité des pneus VL

> Les pneus agricoles ou Poids Lourds font l'objet de réparation. La technique existe également en VL, mais est peu diffusée en France. TYVAL s'engage à étudier la qualité de ces pneumatiques et à en faire la promotion le cas échéant.

## 4 - Favoriser les pneus d'occasion

> L'AMI doit permettre de mieux identifier les pneus et de gérer l'appairage (Former des paires de pneus identiques pour la vente).

> Un cadre qualité doit être établi : respect des normes, labellisation.

